

## GRAND JEU CONCOURS – NOVEMBRE 2022

### RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS EMC NOVEMBRE 2022

#### ARTICLE 1 - ORGANISATION

La S.A.S. EST MULTICOPIE au capital de 114 778 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 326 714 805, dont le siège social est situé à Metz (57070), 8 avenue Sébastopol, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat lors de ses événements de novembre, intitulé « GRAND JEU NOVEMBRE 2022 » :

- Les 15 & 16 novembre à l'agence Dycal Hoenheim, 21 Route de la Wantzenau, 67800 HOENHEIM
- Les 21 & 22 novembre chez Alsafix, 114a Rue Principale, 67240 GRIES
- Les 24 & 25 novembre chez Cekome, 3 rue Jean Sapidus, 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
- Le 30 novembre à l'Auberge St Ulrich, 4 Chem. Saint-Ulrich, 57400 HAUT-CLOCHER

#### ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et présente lors des événements EST MULTICOPIE à l'exception du personnel de la S.A.S. EST MULTICOPIE et des membres de leur famille.

Une seule participation est autorisée par personne physique sur toute la durée du jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

#### ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour jouer, les participants doivent remplir un coupon à leur arrivée, en renseignant :

- NOM
- Prénom
- Nom de la raison sociale
- Adresse mail
- Numéro de téléphone

Une urne est déposée à l'entrée de chaque événement pour y insérer les coupons de participation.

#### ARTICLE 4 - DOTATIONS

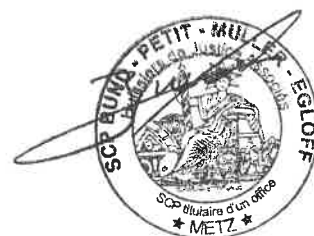
Les dotations concernant ces jeux sont les suivantes

- À Hoenheim : 2 coffrets de vins (2 gagnants) -> valeur d'un lot : 59€
- À Gries : 2 places pour un match de l'ASA + 1 maillot (1 gagnant) -> valeur du lot : 340€
- À Illkirch-Graffenstaden & Haut-Clocher : 2 places en loges pour un match du RC Strasbourg (2 gagnants) -> valeur d'un lot : 400€
- Parmi l'ensemble des participants, 1 iPad, d'une valeur de 590€, (1 gagnant)

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation de la dotation, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou la dotation était annulée.

Une nouvelle dotation serait alors proposée d'une valeur équivalente.

La dotation est personnelle, incessible et intransmissible.





# Est Multicopie

GROUPE KONICA MINOLTA

Elle ne pourra être remplacée par un autre lot ou sa contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

## ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera tiré au sort à la fin de chaque événement parmi tous les participants.

Le résultat des gagnants sera filmé, et mis en ligne sur les réseaux sociaux.

## ARTICLE 6 – REMISE DE LOT

Le gagnant sera informé des modalités de remise de son lot par téléphone ou mail, au numéro et/ou adresse mail ou directement dans l'agence EST MULTICOPIE où il aura participé, à l'issue du grand jeu.

Le lot non réclamé dans un délai de trente jours à compter du tirage au sort, restera la propriété de la société organisatrice.

## ARTICLE 7 – MODIFICATIONS, RÉSERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit, de force majeure ou événement extérieur (tel qu'une grève, des intempéries, etc.) à leur volonté.

Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

## ARTICLE 9 – COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est enregistré à l'étude SCP BUND-PETIT-MULLER-EGLOFF, 23 rue de Sarre 57000 METZ et disponible sur le site Internet : [www.estmulticopie.fr](http://www.estmulticopie.fr), et sera affiché sur les lieux des événements durant toute la durée du jeu concours.

Une copie du règlement peut également être demandé à [gt@huissier-metz.com](mailto:gt@huissier-metz.com).

